



Céphalaire de Transylvanie

Cephalaria transsylvanica (L.) Roemer & Schultes

**Attention !
Plante protégée**

La Céphalaire de Transylvanie est une plante des régions européennes et asiatiques. Très rare en France (Alpes-Maritimes, Var), elle s'observe sur quelques accotements et friches annuelles.

Description



Nicolas Leblond / CBNPMP

La **Céphalaire de Transylvanie** mesure de **30 à 80 cm**. Elle possède des feuilles profondément découpées en segments. La tige est grêle, striée et hérissée de poils. La racine est un pivot.

Elle possède des **fleurs d'un bleu pâle ou violacé**, séparées par des écailles ciliées, organisées en petites têtes ovoïdes sur un réceptacle au sommet des tiges.

La Céphalaire de Transylvanie fait partie de la famille des **Dipsacacées**.

Un peu de biologie...



Dessin extrait de la Flore de Coste

C'est une plante **annuelle**.

Les plantes se développent chaque année à partir de graines de l'année précédente ou déjà présentes dans le sol.

Elle se maintient dans un milieu grâce à la production et à la dissémination de **graines** à la fin de l'été qui germeront ensuite au début du printemps.

Période de floraison

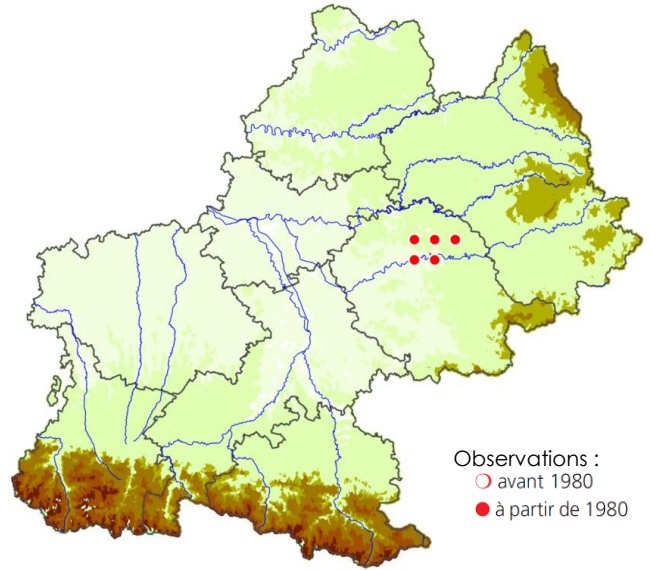
J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---



Où trouver la Céphalaire de Transylvanie ?

La Céphalaire de Transylvanie est présente en **Europe méridionale et orientale, en Asie Mineure et dans le Caucase.**

En France, on peut trouver cette plante dans le Var, les Alpes-Maritimes, le **Tarn** et la **Haute-Garonne.**



Statut

Protection régionale (Arrêté ministériel du 30 décembre 2004)

A ce titre: « ...sont interdits, en tout temps, sur le territoire de la région Midi-Pyrénées, la destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout ou partie des spécimens sauvages... »

Conserver la Céphalaire de Transylvanie...

La Céphalaire de Transylvanie est une plante

Menaces

👉 **Utilisation de produits phytosanitaires** :
l'épandage de fertilisants ou de pesticides peut nuire à la plante localement.

👉 **Changement des pratiques agricoles** :
l'agriculture intensive ne permet pas le maintien de l'espèce.

Préconisations générales de conservation

👉 **Limiter l'utilisation des produits phytosanitaires.**

👉 **Maintien des modes de culture plus traditionnels** : avec des labours moins profonds pour faciliter le maintien de l'espèce et sa propagation.

